

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
9 Septembre 2016**

OBJET : Subventions aux associations viticoles dans le cadre de l'aide au fonctionnement et à la promotion des produits agricoles.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer au titre de l'exercice 2016, à des associations et organismes viticoles des subventions pour un montant total de :

- 5 000 € au titre de la promotion des produits agricoles,
- 1 200 € au titre de l'aide au fonctionnement,

conformément aux tableaux annexés au rapport.

La dépense correspondante sera prélevée sur le budget départemental 2016 à hauteur de 6 200 € sur le chapitre 65, fonction 928, article 6574 dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée